

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois <b>Commune de Minzier (74270)</b></p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 12 octobre 2023</b> Par suite d'une convocation en date du 06 octobre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 12 octobre 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 <b>Délibération n° 46_2023</b></p>	<p>Etaient présents : COURLET Jérémie, DEROBERT Christelle, ETTORI Carole, GIROD Nicolas, TISSOT Béatrice, TROUILLET Marie, REY-GORREZ Sébastien, LEGENDRE Véronique, SIMOES Aline, MORARD André, GEORG Céline, Gaëlle MESSINA, BAUDET Alexandre, Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : ETHEVE Yanis, BESSERER Rémi  Secrétaire de séance : Sébastien REY-GORREZ</p>


**Objet : REMISE GRACIEUSE LOGEMENT 3C LA FERME CLAIRE**

Christelle DEROBERT, adjointe en charge des logements, informe le conseil que depuis le mois de juillet 2023, Madame SZATAN Carole, locataire de l'appartement 3C situé à la Ferme Claire a eu des problèmes de chaudière et n'a plus d'eau chaude.

Suite au préjudice moral subi par Madame SZATAN Carole, Mme DEROBERT demande à l'ensemble du conseil de bien vouloir lui accorder une remise gracieuse correspondant à un mois de loyer, soit 486 €

Après discussion, et après prise en compte du préjudice moral subi par Madame SZATAN Carole,

**le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une remise gracieuse correspondant à un mois de loyer, soit 486 € à Mme SZATAN Carole.**

<p>Délibération certifiée exécutoire</p>	<p>Pour extrait conforme,</p>	<p>Le secrétaire de séance,</p>
<p>Compte tenu de sa télétransmission le :</p>	<p>Le Maire Jérémie COURLET</p>	<p>Sébastien REY-GORREZ</p>
<p>Et de la publication le :</p>	<p></p>	